

**Barème honoraires de négociation sur ventes
portant sur les immeubles à usage d'habitation
et les immeubles à usage professionnel (T.V.A. 20 % comprise)**

MONTANT DE LA TRANSACTION*	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Terrains à bâtir
Jusqu'à 200 000 €	6 %	6 %
Jusqu'à 300 000 €	5,5 %	5,5 %
Jusqu'à 400 000 €	5 %	5 %
Jusqu'à 500 000 €	4,5 %	4,5 %
Au-delà de 500 000 €	4 %	4 %

*** Pour une transaction concernant un garage ou un parking :
Un forfait de 1800 € à la charge de l'acquéreur est appliqué.**

**Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente
entre les parties comme indiqué au mandat,
les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.**